COOPTALIS

Société par actions simplifiée au capital de 63.440.745 euros
Siège social : 29C avenue de la Marne – Immeuble Meridien, Parc du Verseau –
59290 Wasquehal

753 670 306 R.C.S. Lille Métropole

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 23 septembre,

Monsieur Laurent Perriault,

Agissant en qualité de de Président de la société COOPTALIS, société par actions simplifiée au capital de 63.440.745 euros, dont le siège social est situé 29C avenue de la Marne – Immeuble Meridien, Parc du Verseau – 59290 Wasquehal, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 753 670 306 (la « **Société** »),

conformément aux pouvoirs qui lui ont été consentis à cet effet par délibérations de l'assemblée générale de la Société en date du 21 novembre 2024 puis par prorogation lors de l'assemblée générale de la Société en date du 26 juin 2025 (ci-après les « **Délibérations** »),

après avoir rappelé que dans le cadre des Délibérations, l'Assemblée Générale a décidé, *(i)* de transférer le siège social de la Société au 4 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS, et *(ii)* de donner tous pouvoirs au président de la Société à l'effet de réaliser le transfert de siège.

1. **Constate** :

 A compter de ce jour, le transfert du siège social de la société au 4 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS, et ,

2. **Décide**, en conséquence de ce qui précède, de modifier les statuts conformément aux Délibérations des Associés et de modifier l'article 3 (Siège social) des statuts de la Société comme suit :

« **ARTICLE 3 – Siège social**

Le siège social est fixé : 4 rue du Faubourg Montmartre, 75009 PARIS.

Il peut être transféré partout en France par une simple décision du Président, sous réserve de ratification par une Décision Collective des Associés ».

3. **Donne**, tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Signé électroniquement le 23 septembre 2025, conformément auxdispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

Laurent PERRIAULT

Certified by yousign

Le Président
Monsieur Laurent Perriault